

Délibération

Réunion du comité du 26 mai 2014 Délibération n°2014-01

Election du Président

Date de la convocation : 19 mai 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 112

Nombre de Conseillers en exercice : 112

Doyen de séance : Louis OUISSE

Présents : 73

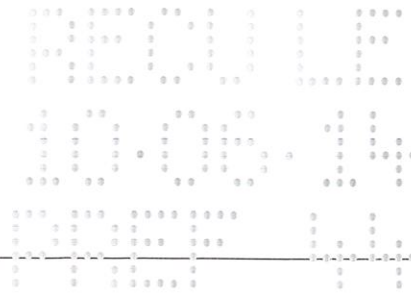
Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Christian BIGUET, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, David SERGE, Laurianne DENIAUD, Denis MARC, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Pascale HAMEAU, Jean-Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Lydie MAHE, Monique MAISONNEUVE, Alain MANARA, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREARD, David PELON, Mirelle PERNOT, Henri PIQUET, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER

Absents et représentés : 24

Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Alain MANARA, Laure BESLIER donne pouvoir à Pascal PRAS, Joseph BEZIER donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Cécile BIR donne pouvoir à Mahel COPPEY, Benoit BLINEAU donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Thomas QUERO, Christian BRUN donne pouvoir à Bertrand HERRERO, Claudine CHEVALLEREAU donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Gérard DRENO donne pouvoir à Marcel VERGER, Jacques GARREAU donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à Serge MOUNIER, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Isabelle MERAND, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Catherine LUNGART donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Alain MICHELOT donne pouvoir à Franck HERVY, Marie-Hélène MONTFORT donne pouvoir à Roger VEILLAUD, Benjamin MORIVAL donne pouvoir à François FEDINI, Barbara NOURRY donne pouvoir à Jean-Paul NAUD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Monique MAISONNEUVE, Jean-François RICARD donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Nathalie ROBIN donne pouvoir à Philippe EUZENAT, Jean-Louis ROGER donne pouvoir à Jean-Yves HENRY, Thierry RYO donne pouvoir à Pascale HAMEAU

Absents et excusés : 15

Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Jean-Luc BESNIER, Laurence GARNIER, Frédéric GREGOIRE, Hervé GRELARD, Pierre HAY, Lenaïck LECLAIR, Patrice LERAY, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTNEAU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Claude PELLETEUR, Alain VEY



Délibération

Réunion du comité du 26 mai 2014 Délibération n°2014-01

Election du Président

Monsieur Louis OUISSE, Doyen de séance

Exposé

En application des articles L5731-3 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L 5211-2 et suivants, les dispositions relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics intercommunaux et s'appliquent donc au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection du Président dans les conditions définies par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- le comité élit son Président parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du Président comme pour l'élection des Vice-Présidents.

Monsieur le Doyen de la séance recueille les noms des différents candidats au poste de Président et invite l'assemblée à voter.

Après exécution des opérations de vote et dépouillement des bulletins de vote trouvés dans l'urne sous le contrôle du secrétaire de séance, Monsieur le Doyen d'âge annonce les résultats.

| | | |
|-------------------------------|---|----|
| Bulletins trouvés dans l'urne | : | 95 |
| Bulletins blancs ou nuls | : | 5 |
| Suffrages exprimés | : | 90 |
| Majorité Absolue | : | 46 |

A obtenu :

- Johanna ROLLAND : 90 voix

Le comité délibère et :

- déclare Madame Johanna ROLLAND, élue Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Nantes, le 26 mai 2014

Le Doyen de la séance du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire
Monsieur Louis OUISSE